



LA LETTRE DE LA MICHODIERE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain POULET, Directeur Gérant

15^e année

N°738

Hebdomadaire

Le 30 décembre 2009

N° 050-09

Communiqué Confédéral

Financement de la Sécurité sociale Le danger, ce sont les exonérations !

30.7 Milliards d'euros, c'est le montant des exonérations de cotisations de sécurité sociale pour 2008, c'est aussi le montant du déficit de la sécurité sociale !

Il est clair que ces exonérations mettent en péril le maintien de notre système de protection sociale et incitent l'Etat à la fiscalisation pour financer la protection sociale, au lieu de compenser à 100% comme il le devrait les exonérations accordées aux employeurs.

Force Ouvrière rappelle que les cotisations sociales sont du salaire différé et servent à financer la protection sociale à laquelle chacun a droit quels que soient ses revenus et selon ses besoins.

Force Ouvrière est fermement opposée à un financement de la protection sociale par un recours à l'impôt qui ne ferait que perpétuer l'injustice actuelle du système fiscal qui, à plus de 70% est constitué de taxes qui pèsent de manière non progressive et disproportionnée sur les revenus les plus faibles.

Paris, le 21 Décembre 2009
Contact : Jean-Marc BILQUEZ

[Ci-après la dépêche AFP du 21 décembre 2009](#)

« Les exonérations de cotisations de Sécurité sociale (30,7 milliards d'euros en 2008) sont "un danger", a déploré FO lundi, tandis que le Medef y voit "une nécessité" sans laquelle il y aurait "des millions de chômeurs de plus".

Dans un communiqué, FO a estimé que "ces exonérations mettaient en péril le maintien de notre système de protection sociale". Elles "incitent l'Etat à la fiscalisation pour financer la protection sociale, au lieu de compenser à 100% comme il le devrait les exonérations accordées aux employeurs", selon FO.

Sommaire : **Pages 1,2** Communiqué Confédéral Déficit de la Sécurité Sociale – Dépêche AFF : Exonérations de cotisations de Sécurité sociale **Pages 2,3,4,5** : Circulaire Confédérale

La confédération se déclare "fermement opposée à un financement de la protection sociale par l'impôt" car cela "ne ferait que perpétuer l'injustice actuelle du système fiscal, à plus de 70% constitué de taxes qui pèsent de manière non progressive et disproportionnées sur les revenus les plus modestes".

"Les cotisations sociales sont du salaire différé et servent à financer la protection sociale à laquelle chacun a droit quels que soient ses revenus et selon ses besoins", insiste FO.

Lors d'un récent colloque, le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly avait dit craindre des attaques contre le système de protection sociale français, tout en se déclarant "prêt à discuter des modes de financement".

Interrogée sur Europe 1, la présidente du Medef Laurence Parisot a, elle, estimé que "le coeur des allègements ne devrait plus s'appeler un allègement de charges" car hérité du passage aux 35 heures avec le même niveau de salaire.

"Ces allègements de charge ne peuvent être des allègements temporaires, ce sont des baisses nécessaires pour éviter un coût du travail, qui aurait multiplié les dépôts de bilan. Si nous mettons en cause le coeur de ce dispositif, c'est pas 100.000 chômeurs de plus que nous pouvons craindre dans les six prochains mois mais des millions", a ajouté Mme Parisot.

Les exonérations de cotisations de sécurité sociale, qui bénéficient principalement aux employeurs, ont encore augmenté en 2008 à 30,7 milliards d'euros, environ autant que le déficit record prévu pour la Sécu en 2010, selon des chiffres publiés lundi par l'Acoss.

En juillet, l'Elysée avait accepté le principe d'un débat "sans tabou" de ces allègements de cotisations patronales critiqués par la Cour des comptes en 2006. »

Objet : Retraite 2010

Circulaire Confédérale n° 229-09 Secteur Retraites

La réforme des retraites est de nouveau annoncée, oui mais quelle réforme ?

Ainsi, si la loi 2003-775 du 21 août 2003 prévoyait un calendrier de rendez-vous en 2008, 2012 et 2016, force est de constater que 2008 fut un rendez-vous manqué en ce sens où, après la remise en cause des régimes spéciaux, il a confirmé les paramètres de 2003.

Si la Confédération FORCE OUVRIERE n'était pas favorable à la loi Fillon et l'a combattue, nous demeurons demandeur d'une véritable réforme, tant les besoins de financement de nos régimes sont criants et contribuent à dégrader le niveau des pensions.

La seule « réponse » à l'automne 2008 est venue du Parlement qui a introduit dans la Loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009, un amendement demandant au Conseil d'orientation des retraites un rapport, pour le 1^{er} février 2010, sur la faisabilité de transformer les régimes de base en régimes par points ou en comptes notionnels.

Le Président de la République, N. SARKOZY, quant à lui proclame que les réformes seront poursuivies à un rythme soutenu, crise ou pas, et qu'en matière de retraites, rien n'est tabou ! Aussi 2010 sera l'année de LA réforme des retraites promet-il.

Déjà des scénarii sont évoqués :

- ♦ Modifications des paramètres (60 ans... 63?) et (41, 42...43 ?)
- ♦ Débat sur une mise à plat du système (« réforme systémique ») pouvant conduire à mettre en place un seul système par point regroupant les régimes obligatoires de base et complémentaires, manière de contourner la question de la durée d'assurance et de l'âge du droit à la retraite. Ce débat pourrait durer plusieurs mois pour décision avant fin 2010 ;
- ♦ « Guerre éclair » à l'été 2010 (juillet-août) sur certains paramètres (cf. réforme Balladur 1993).

Bien entendu le contexte politique – élections régionales – et le contexte économique et social – où en sera la crise ? – pèseront.

La pression des orthodoxes qui ne veulent pas changer le modèle économique sera d'autant plus forte qu'il y aurait amorce de reprise. En effet, la réduction des déficits publics et sociaux redeviendrait alors la priorité des priorités (exemple : baisse de 5 points en 5 ans du déficit budgétaire).

D'où l'hypothèse revendiquée par certains de repousser de plusieurs années le droit à la retraite à 60 ans, à l'instar des contre réformes proposées en Allemagne ou au Pays Bas (67 ans).

Pour Force Ouvrière une vraie réforme des retraites ne peut être déconnectée de la politique économique et sociale mise en œuvre.

Pour FORCE OUVRIERE, une réforme des retraites digne de ce nom doit alors garantir:

- **le droit à la retraite à 60 ans ;**
- **un taux de remplacement de haut niveau (75 % du salaire moyen) ;**
- **une revalorisation des retraites indexée sur les salaires ;**
- **une durée d'assurance conforme à la durée moyenne d'activité, ce qui exclut tout nouvel allongement à court terme et plaide pour une diminution à long terme ;**
- **la prise en compte de la pénibilité ;**

○ **les droits familiaux et conjugaux...**

Ces préoccupations sont largement partagées par les salariés et une récente étude d'opinion (LH2 pour les Journées de la branche retraite Cnav – novembre 2009) apporte des réponses sur les attentes des assurés sociaux :

- 64 % considèrent qu'il faut réformer le régime pour mieux le préserver contre 7 % qui pensent qu'il faut l'abandonner au profit d'un système d'épargne individuel ;
- 47 % se déclarent prêts à cotiser plus mais seulement 42 % sont prêts à travailler plus longtemps et ceux qui accepteraient de percevoir une retraite plus petite ne sont que 18 % ;
- Enfin, même s'ils craignent être contraints à retarder leur départ, l'âge idéal pour la retraite, selon les sondés est de 57 ans, ce qui est révélateur de la dégradation importante des conditions de travail, rappelons que le coût du stress au travail est de 70 Md€ par an (source BIT 4 points de PIB)

Une réforme systémique – par points ou comptes notionnels – renforcerait inexorablement le caractère contributif de notre système de retraite au détriment des éléments constitutifs de solidarité. D'ores et déjà les premières esquisses du COR font apparaître les conséquences de la redistribution des cartes qui pourrait découler d'une réforme systémique : de rares gagnants et beaucoup de perdants qui sont essentiellement les plus faibles.

Or, ce ne sont pas les principes fondamentaux de notre système qui sont en cause, ils ont seulement besoin d'être adaptés à une période difficile et ceci passe obligatoirement par un financement rénové et amplifié ; d'ailleurs, aujourd'hui tous les observateurs internationaux s'accordent pour reconnaître au modèle social français des vertus essentielles d'amortisseur de crise !

Est-ce à dire que le but recherché de cette entreprise serait de faire une réforme à gagnant/gagnant contre perdant/perdant ?

Que le Gouvernement soit sur cette ligne, passe encore, mais que parmi ses partisans l'on retrouve encore – et toujours – la CFDT ne doit pas nous surprendre mais nous inciter à nous préparer à une bataille serrée. En effet, un récent bureau national de la CFDT a validé les axes revendicatifs (?) qui seront présentés par la direction de la CFDT au Congrès de juin 2010 et parmi ceux-ci l'on retrouve le soutien à une réforme systémique.

Pour la CFDT, la préconisation d'une telle démarche s'inscrit dans un long processus tendant à aboutir à la retraite à la carte, pour tous, public comme privé. D'ailleurs, quel est le sens d'un « Grenelle des retraites » préconisé par François Chérèque si ce n'est engager un débat public dans lequel tous les poudrains pourraient librement s'exprimer et peser sur la décision finale ?

Ainsi, si la commande parlementaire au COR se borne aux régimes de base, la mise en œuvre d'une telle réforme engendrerait la fusion de la CNAV, de la MSA avec les régimes complémentaires AGIRC, ARRCO et IRCANTEC dans un premier temps et l'alignement des régimes spéciaux et des fonctions publiques sur ce nouveau système universel dans un deuxième temps.

Dans cette optique, le paritarisme n'aurait plus sa place et l'on assisterait à l'étatisation de tout l'édifice construit à partir de la retraite de la sécurité sociale de 1945, de la retraite complémentaire des cadres de 1947 et de la généralisation de la retraite complémentaire des non-cadres de 1972. Au passage, c'est l'appropriation par l'Etat des réserves financières des régimes complémentaires (+ de 70 Md€) et du Fonds de réserve des retraites (27 Md€), soit 100 Md€ !

Enfin, le socle universel de la retraite ainsi posé serait malgré tout en répartition mais tout laisse à penser – et tous les exemples étrangers le démontrent – qu'un deuxième pilier en capitalisation viendrait compléter le nouvel édifice de la retraite.

C'est pourquoi la Confédération FORCE OUVRIERE, comme en 2007/2008, entend promouvoir ses revendications, bases d'une véritable réforme des retraites qui tendrait à conforter notre système par répartition en garantissant les droits et les niveaux de pension des assurés et assurant un équilibre financier de nos régimes.

Pour FORCE OUVRIERE, le financement de la retraite doit être clarifié au même titre que l'assurance maladie. Des charges indues pèsent lourdement sur le système et les mécanismes d'acquisition de droits doivent aussi faire l'objet de financements dédiés.

Toutes les périodes d'activité professionnelle doivent être financées par des cotisations de sécurité sociale, salariales et patronales, assises y compris sur les heures supplémentaires. Si l'Etat entend maintenir des exonérations patronales de sécurité sociales, celles-ci doivent être compensées à l'euro près.

Toutes les périodes d'inactivité, aléas de la vie sociale et/ou professionnelle : maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, invalidité, chômage, formation professionnelle... doivent être prises en charge par la solidarité nationale (Fonds de solidarité vieillesse) et financées aux régimes concernés.

Ainsi clarifié, le financement des périodes contributives (emploi) et non-contributives (solidarité) pourrait être adapté autant que de besoin en faisant varier la cotisation ou la contribution à la hausse ou à la baisse.

En préconisant cette approche, la Confédération FORCE OUVRIERE n'entend pas renforcer le caractère contributif du système mais promouvoir le seul moyen de sauver la retraite par répartition et exige *a priori* un véritable état des lieux.

Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur tout cela mais dès maintenant, nous voulions fournir des éléments et pistes permettant de maintenir et consolider la retraite par répartition solidaire et égalitaire avec des prestations d'un haut niveau.

Bernard DEVY
Secrétaire Confédéral

Jean-Claude MAILLY
Secrétaire Général